

SLOTA 
VOTRE PARTENAIRE TAXI DEPUIS 1932

« *Devenir
Rentier* »

by Slota



« Devenir Rentier » by Slota

ARTISANS

SOCIÉTÉS

Le principe de l'offre :

Devenez **RENTIER**
grâce à votre Licence

Simplifiez la gestion
de vos Licences.



<https://www.slota.net/artisans/#rentier>

contact@slota.net
01 49 17 25 33

VOUS



NOUS

- ✓ Désignez Slota comme « partenaire » pour gérer votre Autorisation de Stationnement.
- ✓ Apportez & signez tous les documents requis à la signature du Contrat d'Exploitation de votre Licence.
- ✓ Ne vous inquiétez plus des contraintes opérationnelles & logistiques liées au véhicule.
- ✓ Ne vous souciez plus de la gestion d'un chauffeur de Taxi au quotidien.
- ✓ Recevez une rémunération mensuelle de Slota calculée selon le nombre de jours de location de votre Licence.
- ✓ Profitez d'une source de revenus régulière & sans effort ! **#rentier**
- ✓ Signons ensemble un Contrat d'Exploitation de votre Autorisation de Stationnement.
- ✓ Gérons toutes les formalités Administratives nécessaires à l'exploitation de votre Licence.
- ✓ Gérons toutes les démarches liées au véhicule sur votre Licence (Achat, Entretien, Equipements, Assurances...).
- ✓ Animons la Communauté de chauffeurs de Taxis Slota pour garantir/optimiser l'exploitation de votre Licence.
- ✓ Effectuons mensuellement un virement bancaire calculé selon le nombre de jours de location de votre Licence.
- ✓ Mettons à disposition notre Ecosystème* professionnel dédié au Taxi.



PROFESSIONNALISME

Vous désignez Slota comme « partenaire » et bénéficiez de l'expertise d'un acteur historique du taxi parisien.



TRANSPARENCE

Nous assurons la gestion complète de votre (vos) licence(s) via la Communauté Slota et notre Écosystème* professionnel dédié au Taxi.



SÉCURITÉ

Nous prenons à notre charge le risque d'impayés et la gestion administrative.



MOBILITÉ HYDROGÈNE

1 véhicule hydrogène disponible maintenant + Carburant inclus >> la TOYOTA Mirai 2 pour vous en exclusivité ! Anticipez l'interdiction progressive des véhicules diesel & essence dans les ZFE en IDF dès 2024



Votre Licence (ADS) devient une source de revenus sans effort pour vous !

F.A.Q.

1. Qui est Slota ?

Depuis 1932, Slota est un acteur historique & incontournable du Taxi parisien avec 700 Licences. Précurseur de la Location-Gérance depuis 2015, nous vous proposons 1 Parcours & 1 Ecosystème* professionnel dédié au Taxi.

2. Quelles sont les démarches à effectuer & quels documents dois-je fournir pour cette prestation ?

Lors de votre demande de renseignements, nous vous donnons la liste des documents obligatoires pour cette prestation. Nous fixons ensuite 2 Rendez-vous ensemble : le 1er RDV a pour but de récupérer tous les documents requis, constituer votre dossier & vous faire signer les éléments nécessaires pour établir votre contrat. Tandis que le 2nd RDV correspond à la signature de votre contrat & définit le démarrage de la prestation.

3. Comment vais-je être rémunéré par Slota ?

Votre rémunération se fera par virement bancaire mensuel – le 20 de chaque mois. Le loyer versé sera calculé selon le nombre de jours d'exploitation / de location de votre Licence, et minoré des frais de Gestion & de Location Véhicule.

4. Que se passe-t-il si vous n'arrivez pas à louer ma Licence ?

Lorsque votre Licence n'est pas louée, vous ne touchez pas de rémunération mais ne versez ni frais de Gestion, ni frais de Location Véhicule en retour. Ceux-ci sont également calculés selon le nombre de jours d'exploitation / de location de votre Licence. Pour assurer une exploitation maximale de votre ADS, nous nous appuyons sur la Communauté Slota, notamment notre Académie, qui nous permet d'avoir un vivier de chauffeurs de Taxis potentiel / disponible / renouvelé toute l'année.

5. Comment va fonctionner la gestion de ma Licence au quotidien ?

Une fois votre contrat signé, nous prenons en main toute la gestion Administrative & Financière liée à l'exploitation de votre ADS. Le fonctionnement au quotidien sera identique à celui de notre contrat de Location-Gérance habituel avec 1 Atelier, 1 Service Clientèle, 1 parc Relais, 1 partenaire Métrologie, etc...

6. Quel nom figure sur la Carte Grise du véhicule ?

Le nom du loueur du Véhicule ET votre nom figureront sur la Carte Grise du véhicule.

7. Comment se passe la déclaration de revenus en fin d'année ? Quelle catégorie d'impôts faut-il choisir ? Quel montant vais-je payer à l'URSSAF ? Comment se passe la récupération de la TVA ?

Pour toute question concernant la TVA, l'URSSAF, la déclaration de revenus, les charges, etc... nous vous recommandons de vous rapprocher de votre Expert Comptable afin d'avoir les conseils les plus adaptés à votre situation professionnelle. Conformément à l'article 3 du contrat, vous êtes, en tant que propriétaire de l'ADS, responsables de ces démarches fiscales.

8. Quel sera le véhicule mis à disposition du Locataire-Gérant exploitant ma licence ?

Notre parc de véhicules se compose de TOYOTA Mirai 2, roulant à l'hydrogène et n'émettant aucune émission de CO2. Vous êtes serein sur les contraintes réglementaires à venir liés aux véhicules.